

## **NICOX SA**

Société anonyme au capital de 50 156 698 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quatorze février à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration suivant avis de réunion publié au BALO du 9 janvier 2023 bulletin n°4, avis de convocation publiés au BALO du 27 janvier 2023 bulletin n° 12 et sur TribucaNet du 27 janvier 2023, annonce 1183001, lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives le 27 janvier 2023.

Les sociétés APPROBANS AUDIT et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 27 janvier 2023 sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence faisant apparaître le nombre d'actionnaires participant à l'Assemblée et réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Après avoir constaté l'absence, excusée, de Monsieur Jean-François Labbé, Président du Conseil d'administration, l'assemblée élit Madame Sandrine Gestin en qualité de Président de l'assemblée.

Monsieur Andreas Segerros, Directeur Général, assiste à la réunion.

Madame Hélène Lefebvre et Madame Irène Lalande, les deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle Pierry.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du projet de transfert de la cotation des titres émis par la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris (résolution n°1).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution n°2).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 9 687 009 actions sur les 49 851 411 actions ayant droit de vote au 10 février 2023 à 00 h00, correspondant aux 50 156 698 actions composant le capital social après déduction des 305 287 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité en cours. N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 4 janvier 2023, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le 28 février 2023 à 14 heures dans les bureaux de BuroClub, Drakkar 2 bâtiment D – 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

**LE PRESIDENT**

Madame Sandrine Gestin

**LE SECRETAIRE**

Madame Emmanuelle PIERRY

**LES SCRUTATEURS**

Madame Hélène Lefebvre

Madame Irène Lalande